Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260408-AR080426DAGISM-AR

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose :
« Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal » ;
VU l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L. 3213-2 et L. 3222-1 du Code de la Santé Publique ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la continuité de certaines missions de service public ;

ARRETE

ARTICLE 1

Afin de pouvoir effectuer les visites réglementaires des établissements recevant du public, reçoivent délégation pour représenter le Maire aux Commissions d'arrondissement de sécurité du 08 avril 2026 au 10 avril 2026 inclus, les adjoint(e)s suivants, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous, à savoir :

M.Mme BASHIR Fatima
M. BLONDEAU Alexis
M.Mme PINET Catherine
M. PERLES François
M.Mme TEZENAS Valentine
M. LORBLANCHET Thomas
M.Mme LAPORTE Cécile

ARTICLE 2

Afin de pouvoir effectuer les visites réglementaires des établissements recevant du public, reçoivent délégation pour représenter le Maire aux Commissions d'arrondissement de sécurité du 13 avril 2026 au 17 avril 2026 inclus, les adjoint(e)s suivants, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous, à savoir :

M. BLONDEAU Alexis
M.Mme PINET Catherine
M. PERLES François
M.Mme TEZENAS Valentine
M. LORBLANCHET Thomas
M.Mme LAPORTE Cécile
M.Mme BASSIEN Géraldine

ARTICLE 3

Afin de pouvoir effectuer les visites réglementaires des établissements recevant du public, reçoivent délégation pour représenter le Maire aux Commissions d'arrondissement de sécurité du 20 avril 2026 au 24 avril 2026 inclus, les adjoint(e)s suivants, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous, à savoir :

M.Mme PINET Catherine
M. PERLES François
M.Mme TEZENAS Valentine
M. LORBLANCHET Thomas
M.Mme LAPORTE Cécile
M.Mme BASSIEN Géraldine
M. SERRELES Gérald

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260408-AR080426DAGISM-AR

ARTICLE 4

Pour la période du 08 avril 2026 au 24 avril 2026 inclus, M Gérald SERTELET, Premier Adjoint, est désigné représentant(e) du Maire pour siéger aux réunions de la :

- Commission d'arrondissement de sécurité, autres que celles mentionnées à l'article 1 ;
- Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

ARTICLE 5

Pour la période du 08 avril 2026 au 24 avril 2026 inclus et en cas d'absence ou d'empêchement de M Gérald SERTELET, les délégations confiées à l'article 4 du présent arrêté seront exercées par M. Alexis BLONDEAU.

ARTICLE 6

L'arrêté portant désignation des représentants du Maire aux commissions de sécurité en date du 27 mars 2026 est abrogé.

ARTICLE 7

Les délégations précitées s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 8

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 avril 2026

Le Maire,

Julien Bony

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le 08 AVR. 2026
- Transmis au représentant de l'Etat le 08 AVR. 2026
- Publié le
08 AVR. 2026